SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
9, rue Pierre Curie - 95300 PONTOISE

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical du 27 mars 2024

Date de Convocation : le 21 mars 2024
Date d'Affichage : le 27 mars 2024
Nombre de délégués :
En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 28 Soit un total de 72 voix.
(3 voix par délégué EPCI (CACP et CCVC) et 1 voix pour les délégués des communes indépendantes).

L'an deux mille vingt-quatre le 27 mars à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ROLLET, 1er Vice-Président, pour le Président empêché.

Etaient présents :

M. Michel PICARD, M. Joël VANDAMME, M. Didier DAINE, M. Régis LITZELLMANN, M. Xavier COSTIL, Mme Siham TOUAZI, Mme Michèle BARATELLA, M. Olivier FOURCHES, M. Gilles LE CAM, M. Antoine ARTCHOUNIN, M. Gilbert DÉRUS, M. Laurent LAMBERT, M. Xavier LANIO, M. Jean-Marie ROLLET, M. Nicolas WISNIEWSKI, M. Norbert LALLOYER, M. Nicolas BELANGÉ, M. Michel BAJARD, M. Jérôme OLIVIER, M. Michel FINET, M. Marcel ALLEGRE, M. Alain MATEOS, M. Jean-Marie RUFFIANDIS, M. Angélo NORIS, M. Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, M. Philippe CHAUVIN, M. Jean ABONDANCE, M. Marc GIROUD.

Absents excusés :

M. Emmanuel PEZET

Absents :

M. Rachid BOUHOUCH

M. Alain MATEOS a été désigné **secrétaire de séance.**

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240327-DCS_2024_03

Tél. : 01 30 32 74 28 - Fax : 01 34 25 90 27 - E-mail : contact@siarp.fr

COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2024

1 - Objet : Présentation des Comptes Administratifs 2023 des budgets du SIARP : Principal, Régie Maitrise d'Œuvre et Régie SPANC

Rapporteur : Le Vice-Président en charge des affaires budgétaires
Rédacteur : B. LUTZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L5211-36, L1612-12, L2121-31 et L2311-5,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 49,

La présente délibération a pour objet de présenter les Comptes Administratifs 2022 des budgets du SIARP suivants :

a. Budget Principal du SIARP,
b. Budget annexe Régie Maîtrise d'œuvre,
c. Budget annexe Régie du SPANC.

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – Budget général

SECTION D'INVESTISSEMENT

☘ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT** (12 529 716 €)

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 11 310 457 € contre 8 501 681 € en 2022. Le taux de consommation est de 40 % des crédits votés au Budget Primitif.

Elles comprennent les dépenses d'équipement (8 382 586 €), à savoir essentiellement :

- Les études SDA (Chars, Maurecourt, 5 communes) ainsi que l'étude sur la biométhanisation à la STEP de Neuville pour un montant de 106 887 € ;
- Les acquisitions de logiciels (facturation, SIG, support de sauvegarde et TeamViewer) pour un montant de 42 369 € ;
- Les travaux pour l'extension du CTS pour un montant de 48 356 € ;
- Le GER marché d'exploitation de la STEP de Neuville pour un montant de 1 882 091 € ;
- Les marchés électromécanique, gros entretien réseaux et STEPS pour un montant total de 805 979 € ;
- Les travaux liés aux PPI pour un montant global de 3 941 857 € ;

Auxquels s'ajoute le remboursement du capital de l'emprunt (2 706 585 € contre 2 623 638 € l'an passé) ; le capital de la dette restant dû au 31 décembre 2023 est de 10 341 600 €.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240327-DCS_2024_03

La répartition des dépenses par programme de travaux sur le compte travaux 2023 est la suivante :

	Dépenses	%
SDA	82 894,17 €	1,06
branchements particuliers/indus	502 559,42 €	6,40
pompes postes	29 245,90 €	0,37
étude biométhanisation STEP Neuville	22 542,00 €	0,29
Op 2021/06	61 609,96 €	0,78
marché electromécanique STEP HORS PPI	29 061,13 €	0,37
extension du CTS	48 355,68 €	0,62
GER STEP Neuville	1 882 090,80 €	23,97
Op 2021/01	2 400,00 €	0,03
Op 2021/02	457 524,15 €	5,83
Op 2021/03	172 408,89 €	2,20
Op 2021/05	16 447,50 €	0,21
Op 2022/01	2 175,04 €	0,03
Op 2022/02	110 796,66 €	1,41
Op 2022/04	207 347,77 €	2,64
Op 2022/05	23 847,46 €	0,30
Op 2023/01	243 972,23 €	3,11
Op 2023/02	371 227,73 €	4,73
Op 2023/03	30 924,00 €	0,39
Op 2023/04	1 155,72 €	0,01
Op 2023/05	266 123,45 €	3,39
Op 2023/06	74 146,57 €	0,94
Op 2023/07	1 533 274,08 €	19,52
Op 2024/03	7 218,34 €	0,09
Berthelot - nouveau siège	69 593,34 €	0,89
marché électromécanique postes HORS PPI	142 417,48 €	1,81
poste CD92	13 115,96 €	0,17
postes	86 178,90 €	1,10
marché gros entretien RES HORS PPI	641 314,42 €	8,17
réseaux divers	17 482,55 €	0,22
marché entretien STEP HORS PPI	22 247,22 €	0,28
tampons	128 997,18 €	1,64
Op 2020/01	295 258,80 €	3,76
Op 2021/02	20 150,09 €	0,26
Op 2021/07	23 475,90 €	0,30
Op USVIOSNE	7 256,26 €	0,09
Opérations groupées	206 369,16 €	2,63
	7 853 205,91 €	**100,00**

La réalisation de branchements a légèrement baissé cette année ; en effet, 80 branchements contre 98 en 2022, ont été exécutés pour un montant de 502 559 €. Il est rappelé que ces dépenses sont quasiment remboursées en intégralité par les propriétaires.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240327-DCS_2024_03

L'achat de pompes et divers matériels pour les réparations des postes et stations d'épuration par les services ont été réalisés pour près de 29 246 €.
Du matériel pour l'aménagement du nouveau siège (Berthelot) a été acheté pour un montant de 5 490 €.

De grosses dépenses ont été réalisées au niveau de la flotte automobile du Syndicat. En effet 9 nouveaux véhicules ont été acquis pour un montant total de 191 074 € (remplacement de 3 volés et 2 endommagés). Pour certains, l'aménagement intérieur et leur sécurisation ont été opérés pour un montant de 24 708 €. De grosses réparations ont été également réalisées pour un montant de 4 461 €.

Enfin, le camion de curage a également nécessité un gros entretien d'un montant de 14 018 €.

Au niveau de l'informatique, plusieurs dépenses ont été réalisées pour un montant total de 16 946 €. Cela comprenait l'achat de téléphonie, d'ordinateurs et écrans, ainsi que l'acquisition de matériel de vidéosurveillance au CTS.

Du matériel divers a été acquis pour un montant de 61 466 € (débroussailleuse, taille haie, broyeur de branches, souffleur et tronçonneuse, machine à fumée et caméra ITV, podium, grilles d'exposition et pupitre, massicot et perforelieuse, maquettes, machines à laver et portail).

Les travaux de mise en conformité réalisés sur les installations d'assainissement des particuliers sur les opérations groupées ont représenté 206 369 €.

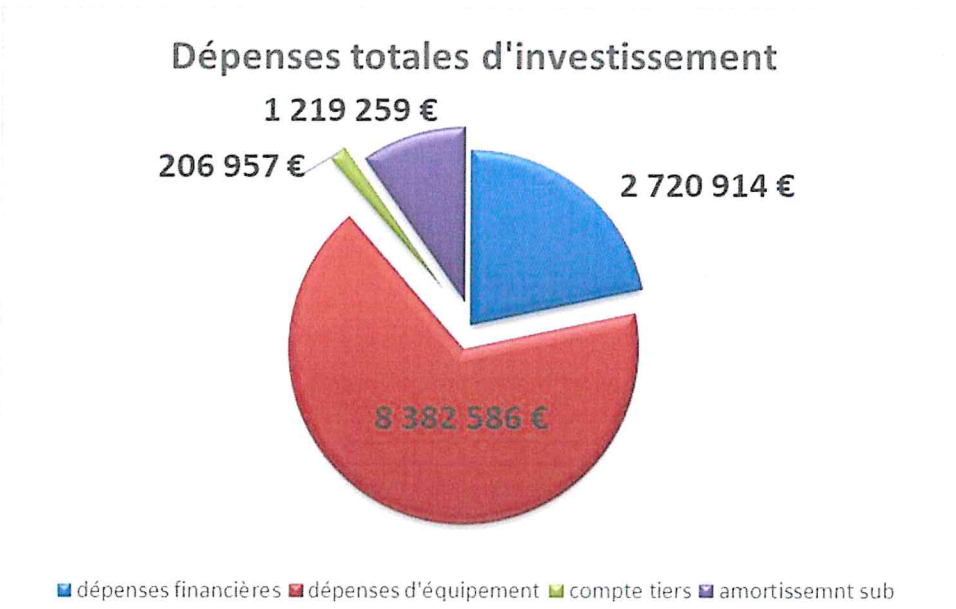

- **RECETTES D'INVESTISSEMENT** (9 790 271 €)

Les recettes réelles s'élèvent à 5 237 981 €, incluant l'affectation du résultat voté au BP 2023 de 2 000 000 € (transfert BA asst CACP). Il n'y pas eu d'affectation de résultat réel. L'exercice 2023 reste cependant, un exercice normal avec un versement du FCTVA de 1 283 348 €.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240327-DCS_2024_03

Au chapitre subventions et participations (1 116 215 € contre 695 678 € en 2022), la répartition des versements est la suivante :

subventions Agence de l'eau	923 226,00 €	83%
subventions Département	192 988,82 €	17%
participation interco	- €	0%

Concernant les subventions de l'Agence de l'Eau, la répartition est la suivante :

programme 2016	31 336,00 €	3%
programme 2019	338 593,00 €	37%
programme 2020	153 886,00 €	17%
programme 2021	270 654,00 €	29%
STEP	1 197,00 €	0%
SDA	127 560,00 €	14%

Les avances de l'Agence de l'Eau ont été versées à hauteur de 608 611 € selon la répartition suivante :

PPI 2021	68 965 €
PPI 2023	539 646 €

Les remboursements sur les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement des particuliers sur les opérations groupées ont été perçues pour un montant de 229 807 €.

Les opérations d'ordre concernant les amortissements, que l'on retrouve en dépenses de la section de fonctionnement, s'élèvent à 4 443 391 €.

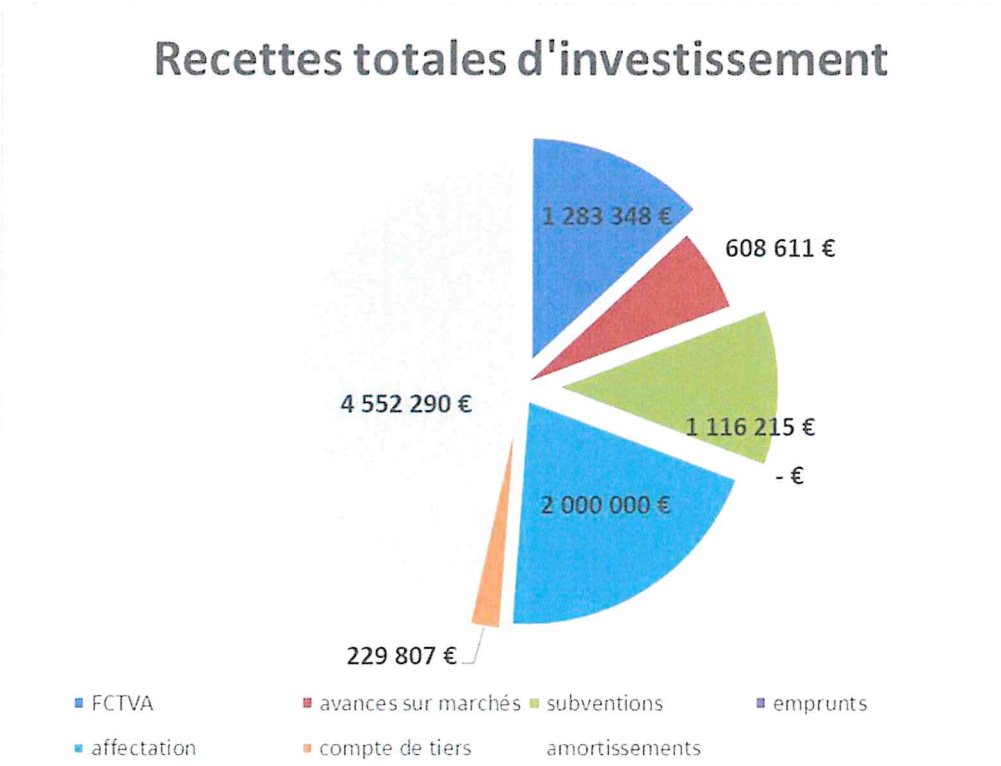

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240327-DCS_2024_03

SECTION EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION (18 492 678 €)

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 14 049 287 € contre 7 452 544 € en 2022 ; elles ont donc significativement augmenté de 89 %.
Le taux de consommation est de 85,36 % des crédits votés sur l'exercice.

Le tableau ci-dessous indique par chapitre les différentes augmentations constatées pour l'année 2023.

	CA 2022	CA 2023	
charges à caract gl	4 621 790 €	9 348 112 €	102%
charges personnel	2 594 664 €	2 962 452 €	14%
charges financières	41 758 €	34 212 €	-18%
autres charges	98 068 €	104 875 €	7%
charges exceptionnelles	96 265 €	25 206 €	-74%
provisions pour risques	- €	1 574 430 €	100%
reelles	**7 452 544 €**	**14 049 287 €**	

La dotation aux amortissements croît chaque année du fait de la permanence des investissements du SIARP (+ 48 %).

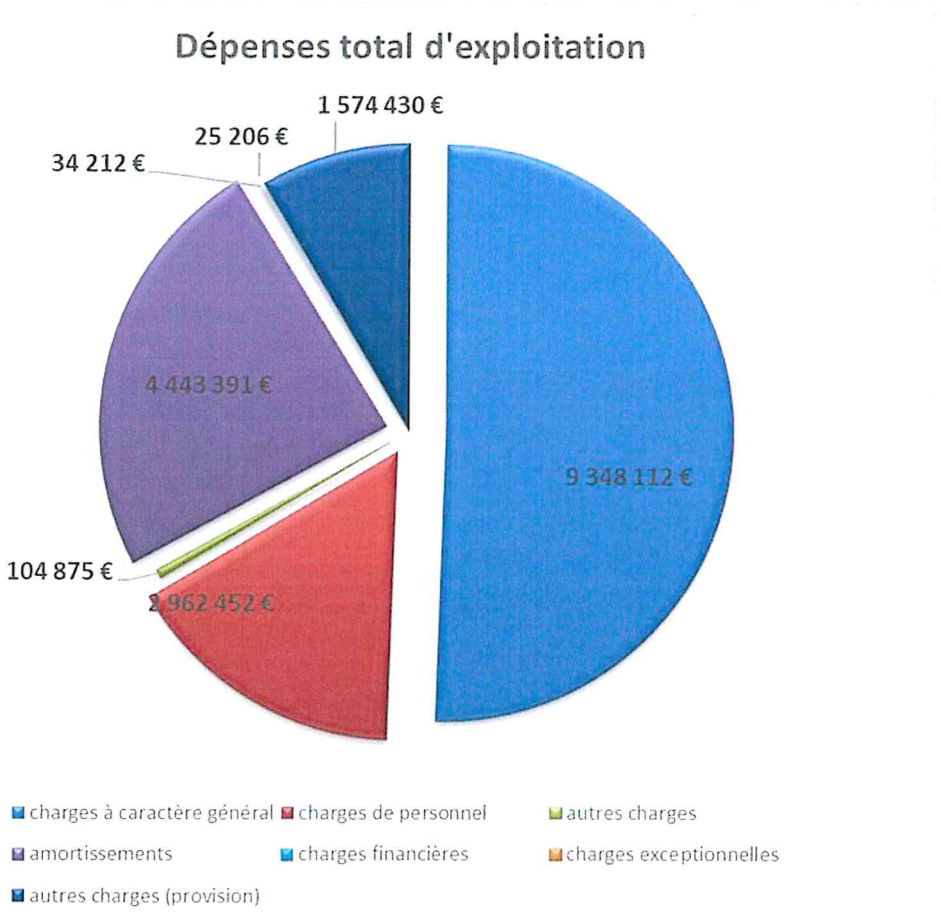

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240327-DCS_2024_03

☘ **RECETTES D'EXPLOITATION** (25 431 754 €)

Le montant des recettes réelles est de 24 321 393 €.
Le produit de la PFAC (1 098 903 € contre 1 092 259 € en 2022) légère hausse sur l'année.

On peut noter une réelle augmentation du produit de la redevance réseau (collecte + transport) et traitement (16 776 719 € contre 10 808 371 €).

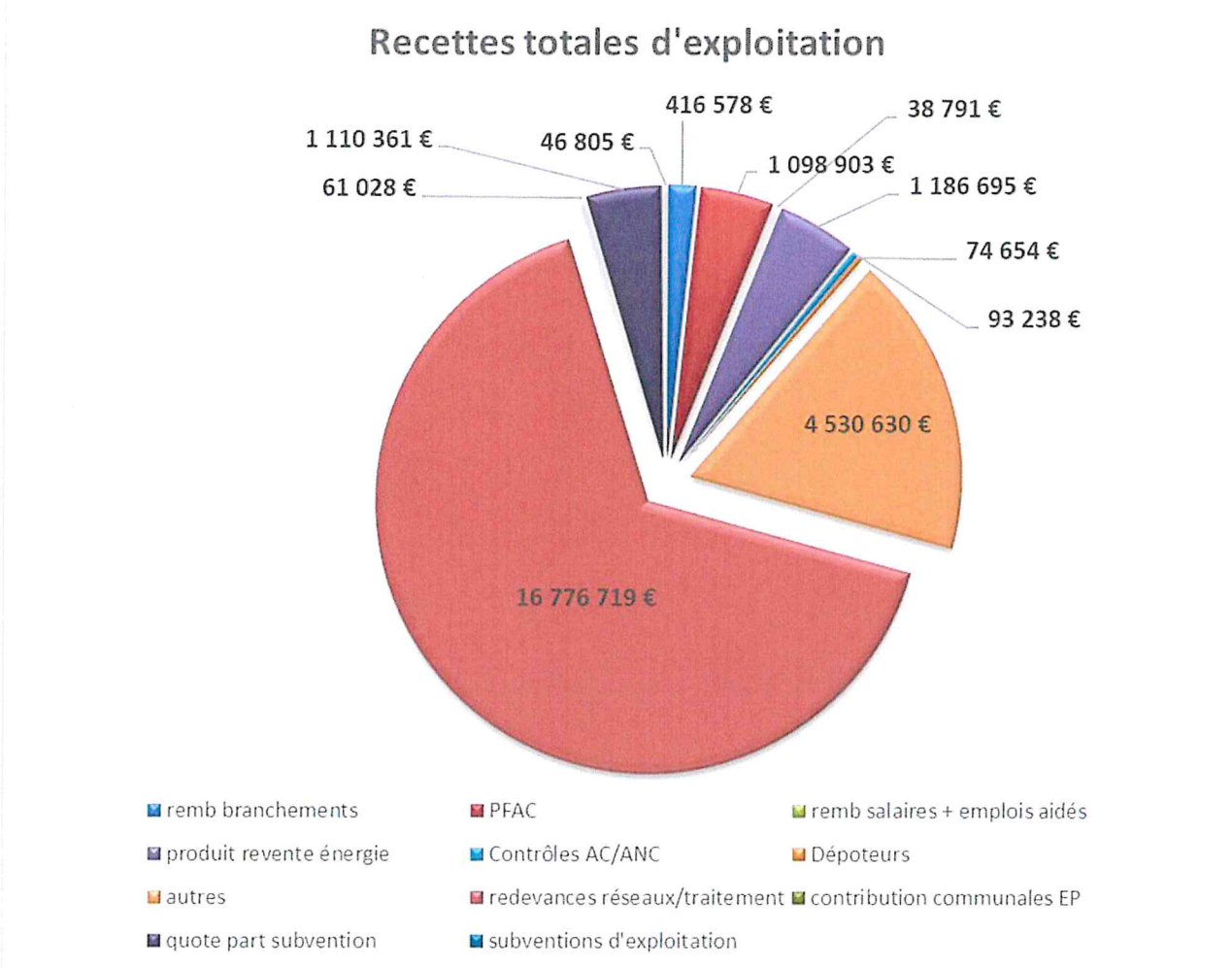

Le remboursement afférent aux charges de personnel a été perçu pour un montant de 36 143 €. Une légère baisse par rapport aux années antérieures, liée principalement aux dossiers complexes de certains agents.

Le produit des prestations liées aux contrôles vente d'habitations est stable cette année (66 416 € contre 66 154 € en 2022). Les différents types de contrôles ANC ont été perçu à hauteur de 6 429 €.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240327-DCS_2024_03

TYPE DE CONTROLE	NBRE DE CONTROLES	MONTANTS PERCUS
Contrôles vente particuliers Appartements	30	8 280,00 €
Pavillons	288	53 729,00 €
Contrôles vente entreprises Entreprises < 1 500m²	7	1 792,00 €
Entreprises > 1 500m²	5	2 615,00 €
Entreprises ANC		
Contrôles installations ANC Conception	13	988,00 €
Exécution	8	784,00 €
Contre-visite	2	172,00 €
Initial + vente	24	4 485,00 €
Périodique	0	00 €
TOTAL	**377**	**72 845,00 €**

Les restes des recettes liées aux contrôles concernent la redevance forfait ANC perçue sur le 2ème semestre 2022 + 1er semestre de l'année 2023 pour un montant de 16 728,90 €.

Plusieurs autres recettes ont été versées cette année, notamment :

- 61 028 € provenant des conventions eaux pluviales avec les communes (les recettes permettent de rembourser les dépenses réalisées),
- 25 343 € de la part de l'Agence de l'Eau pour la prime d'épuration (à noter qu'il s'agit du solde, cette prime n'existe plus),
- 21 462 € versée par la CACP et relative au réseau unitaire sur Pontoise,
- 91 429 € relatif à la quote-part des agents sur les titres restaurants,
- 1 186 695 € lié au produit d'EDF pour la cogénération sur la STEP de Neuville,
- 74 654 € lié aux contrats avec les dépoteurs sur la STEP de Neuville,
- ainsi que des recettes autres (dédommagement, contentieux gagnés, remboursement sinistre, trop perçu sanction...) pour un montant de 4 389 408 €.

Au total, les recettes réelles d'exploitation enregistrent une nette augmentation (+78 %).

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240327-DCS_2024_03

GESTION DE LA STATION D'EPURATION DE NEUVILLE

Le SIARP a repris la gestion de la station d'épuration de Neuville au 1er juillet 2022. Celle-ci se réalise en régie via un marché de prestations de service d'une durée de 5,5 ans et dont le titulaire est VEOLIA.

Il est représenté ci-dessous les dépenses et recettes effectives sur l'exercice 2023.

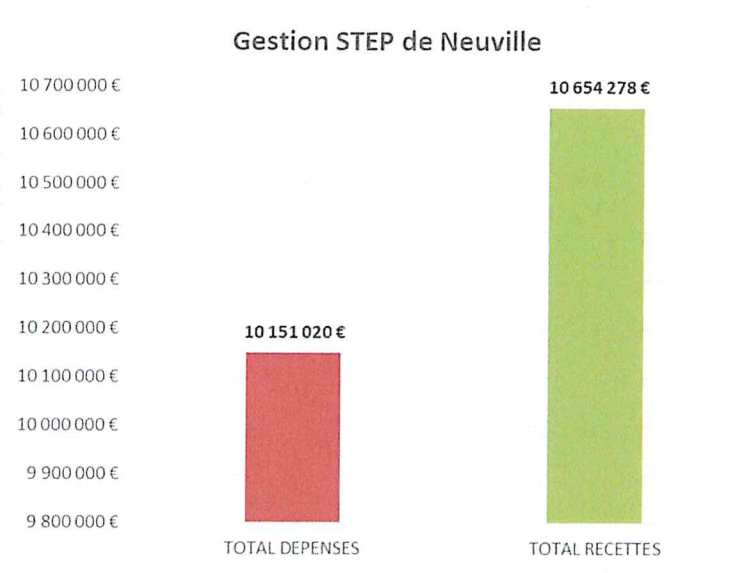

La décomposition des dépenses et recettes enregistrées, toutes sections confondues, est la suivante :

	Dépenses	%
Dépenses courantes (carubrant, télécoms...)	6 054,02 €	0,06
Dépenses redevances	222 338,48 €	2,19
Dépenses de personnel	122 383,20 €	1,21
Dépenses cogénération	12 255,82 €	0,12
Dépenses GER exploitation	5 882 171,62 €	57,95
AMO contrôle	22 440,00 €	0,22
Dépenses GER investissement	1 881 226,80 €	18,53
Dépenses emprunt (annuité + intérêts)	1 933 463,01 €	19,05
Dépenses frais études	68 687,00 €	0,68

	Recettes	%
Recettes redevance traitement	7 227 504,22 €	67,84
Contrats dépoteurs	74 654,40 €	0,70
Recette produit EDF - co-génération	1 186 693,67 €	11,69
Produits exceptionnels	2 165 426,08 €	20,32

TOTAL DEPENSES	**10 151 020 €**	**100,00**
TOTAL RECETTES	**10 654 278 €**	**100,00**
Solde exécution année 2023	**503 258 €**	

Cette décomposition permet notamment de constater que le tarif actuellement appliqué pour le traitement, à savoir 0,9357 €/m³ TTC finance correctement le service.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240327-DCS_2024_03

SOLDE D'EXECUTION EXERCICE 2023

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
(arrondi au cent d'€)	dépenses	dépenses
opérations réelles de l'exercice	14 049 286,87 €	11 310 457,33 €
opérations d'ordre	4 443 391,28 €	1 219 259,09 €
Total dépenses	**18 492 678,15 €**	**12 529 716,42 €**
	recettes	recettes
opérations réelles de l'exercice	24 321 393,40 €	5 237 981,06 €
opérations d'ordre	1 110 360,57 €	4 552 289,80 €
Total recettes	**25 431 753,97 €**	**9 790 270,86 €**
Résultat brut (excédent)	6 939 075,82 €	- 2 739 445,56 €
reprise de l'excédent antérieur	3 557 315,38 €	10 444 515,37 €
résultat de clôture	10 496 391,20 €	7 705 069,81 €

Affectation de 7 496 391,20 € en investissement

SOLDE D'EXECUTION EXERCICE 2023

L'exercice 2023 se clôture donc par un résultat brut de 4 199 630,26 €.

La reprise de l'excédent de l'année antérieure (2023) permet de dégager un excédent d'exploitation de 10 496 391,20 €.

Il est proposé d'affecter un montant de 7 496 391,20 € du résultat à la section d'investissement.

Le solde 3 000 000 €, restant sur la section d'exploitation.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240327-DCS_2024_03

B. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – budget Régie Maîtrise d'Œuvre

Le CA de la régie s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à 00 €. Aucune écriture n'a été réalisée sur l'exercice 2023.

En effet, ce budget ne sert plus à la maîtrise d'œuvre réalisée en interne par le SIARP. Cependant, ce budget annexe reste ouvert car il peut être utilisé pour des prestations de maîtrise d'œuvre externe que le Syndicat pourrait réaliser auprès des communes et/ou intercommunalités.

C. COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – budget Régie du SPANC

Le CA de la régie SPANC fait apparaitre un montant total de 22 403,00 € en dépenses d'exploitation. Celles-ci correspondent à la rémunération des agents mis à disposition, aux frais de carburant et d'entretien du véhicule ainsi que frais de téléphonie et la rémunération des délégataires.

En recettes d'exploitation, le montant total de l'exercice reversé est de 24 191,03€. Ce montant correspond aux produits du forfait ANC ainsi que des contrôles de conception, d'exécution et de bon fonctionnement dans le cadre des ventes immobilières.

Aucune écriture en dépenses et recettes d'investissement n'a été constatée sur l'exercice 2023.

Ce budget sera opérationnel pour l'exécution budgétaire 2023 en dépenses et recettes.

Ceci exposé,

Le Comité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les Comptes Administratifs des budgets 2022 du SIARP, à savoir le Budget Principal, le budget annexe Régie Maitrise d'Œuvre et le budget annexe Régie SPANC tels que présentés.

ET AUTORISE le 1er Vice-Président, pour le Président empêché à transmettre la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Pour extrait conforme,

Pour le Président empêché,

Jean-Marie ROLLET,
1er Vice-Président.

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN
SIARP

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif (hiérarchique ou gracieux) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire. Le recours peut être déposé au moyen d'un Télérecours sur le site www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 02/04/2024
Application agréée E-legalite.com
70_DE-095-200091916-20240327-DCS_2024_03